



FONDATION TUNISIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

FONDATION TUNISIE POUR LE DEVELOPPEMENT
AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL

Date : 27/07/2026

Nom du Projet : P.A.C.T.E Projet A1-1.3-207

AO No : 270726

1. Dans le cadre du Programme Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027, la Fondation Tunisie pour le Développement (FTD) se propose de lancer une consultation pour la sélection d'un auditeur externe pour la vérification des dépenses des deux partenaires tunisiens « Fondation Tunisie pour le Développement » et « Vitaminn Suarl » dans le projet « Promotion et Amélioration de la Coopération Transfrontalière pour L'Entrepreneuriat – P.A.C.T.E Projet A1-1.3-207 » et ce conformément au TDR ci-joint.
2. La FTD invite les soumissionnaires éligibles à télécharger, gratuitement, le TDR sur le site de la Fondation Tunisie pour le Développement « fondationtunisie.org » et « Jamaity.org ».
3. Les prestataires éligibles et intéressés devront communiquer leur meilleure offre, en toute taxes comprises, sous pli fermé et par voie postale ou par dépôt directe au siège de la Fondation Tunisie pour le Développement situé dans la Zone d'Activité Kheireddine (également appelée Lac 3), au 13 rue Socrate, 2015, en face du magasin Materna Megastore, de 9h 00 à 14h 00.
4. Les offres doivent porter la mention :

« A NE PAS OUVRIR – CONSULTATION N°270726/2026 : Sélection d'un auditeur externe – Projet P.A.C.T.E ».
5. L'offre doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :
 - Une offre de prix toutes taxes comprises
 - Termes de référence paraphés dans tous ces pages, signés et cachetés à la dernière page
 - Les pièces exigées par le TDR.
6. Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard le 27/08/2026 à 14h 00. Le cachet du bureau de l'ordre de la Fondation Tunisie pour le Développement faisant foi.
7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent sis à la Zone d'Activité Kheireddine (dit aussi Lac3), 13, rue, Socrate, 2015 (en face du Magasin Materna) le 27/08/2026 à 14h 30.
8. Les exigences en matière de qualifications sont détaillées dans le TDR.